ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 691

présenté par
M. Lassalle

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et les actions à conduire pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter les grandes orientations du plan régional de l'agriculture durable telles que définies à l'article 12.